

# LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

## ATELIER

SYNTHESE

# GARE SOUTERRAINE DE MARSEILLE SAINT-CHARLES

TRAVAUX

**SNCF Réseau**

Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mission LNPCA

Les Docks – Atrium 10.5

10 Place de la Joliette - BP 85404

13567 MARSEILLE CEDEX 02



VERSION 01 DU 13/03/2021

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR



**DATE ET LIEU**

16/03/2021	Numérique via Zoom
------------	--------------------

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 12 personnes (hors SNCF Réseau et prestataires)

**INTERVENANTS**

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur régional adjoint – Chef de mission LNPCA
Alain PREA	SNCF Réseau – Mission LNPCA - Responsable territorial Var
Laurent VELU	SNCF Réseau – Mission LNPCA

Après la présentation des intervenants et des consignes de réunion à distance, l'atelier s'est déroulé en plusieurs temps. **Chaque temps de présentation a été poursuivi par un temps d'échange avec les participants.** L'atelier s'est déroulé comme suit :

- Intervention de Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public, qui rappelle son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et son rôle qui consiste à veiller à la bonne information et à la bonne participation du public.
- Présentation par Jean-Marc ILLES des objectifs et du cadre de la concertation, des objectifs du projet de ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur et des objectifs du projet de gare souterraine de Marseille Saint-Charles.
- Présentation par Alain-PREA du creusement de la gare et des tunnels en sécurité.
- Présentation par Laurent VELU de la gestion du chantier en centre-ville pour préserver la qualité de vie des riverains et des modalités d'évacuation des matériaux.
- Clôture de l'atelier :
  - Philippe QUEVREMONT précise aux participants qu'ils peuvent faire part de leurs avis et contributions sur le site du projet jusqu'au 15 avril 2021 et qu'il est possible de rencontrer le maître d'ouvrage lors de permanences individuelles en présentiel.
  - Jean-Marc ILLES remercie les participants pour ces échanges collectifs et la qualité des interventions.

Le support de présentation de l'atelier est disponible sur le site internet <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

# PRINCIPALES THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

Les 20 questions posées par les participants ont majoritairement porté sur les modalités d'évacuation des déblais, les modalités d'information du public pendant la phase de travaux et le creusement en sécurité des tunnels et de la gare souterraine.

- Creusement des tunnels en sécurité (6 expressions de participants) ;
- Modalités d'évacuation des déblais (5 expressions de participants) ;
- Modalité d'information du public pendant la phase de travaux (4 expressions de participants) ;
- Bilan carbone et impact environnemental des travaux (3 expressions de participants) ;
- Expression d'un avis favorable au projet de gare souterraine de Marseille Saint-Charles (2 expressions de participants) ;
- Gestion des nuisances sonores pendant la phase de travaux (expression d'un participant) ;
- Expression d'une inquiétude quant aux modalités d'évacuation des déblais par voie routière (expression d'un participant).

## SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Les demandes de précisions concernant le creusement des tunnels en sécurité ont porté sur :

- + La gestion de l'eau pouvant se trouver dans le sol sous la gare
  - o SNCF Réseau précise qu'il existe des techniques pour rendre étanche le sol de la gare. Des études seront réalisées pour connaître le positionnement des nappes phréatiques et permettront d'adapter les techniques de réalisation des travaux.
- + Les risques d'effondrements d'immeubles pouvant se trouver sur le tracé des tunnels
  - o SNCF Réseau indique que les risques de tassements font partie des thèmes bien identifiés qui seront suivis pendant la phase de réalisation des travaux. À ce jour, il n'y a pas de risques significatifs connus.
- + La zone d'influence géologique des travaux
  - o SNCF Réseau indique que la zone d'influence géologique est variable selon la profondeur du tunnel et de la géologie des sols. Cela dépend également des engins de chantier utilisés pour le creusement des tunnels. Des études seront réalisées et permettront de calculer précisément l'incidence des travaux selon les types de sols, les structures environnantes et les engins utilisés. Les calculs seront redéfinis au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- + **Les cartes des zones d'influence géologique**
  - o Les cartes des zones d'influence géologique seront disponibles dans le dossier d'enquête publique et seront mises à jour avec l'avancée des études.
  
- + **Les risques relatifs à l'exploitation de la gare actuelle lors du creusement des tunnels situé en dessous**
  - o SNCF Réseau indique que les enjeux de sécurité sont extrêmement importants et que tout sera mis en place pour garantir la sécurité des usagers du train et le bon fonctionnement des services. Des campagnes d'investigation et de suivi seront mises en place pour assurer l'exploitation de la gare actuelle lors de la phase de travaux.
  
- + **La possibilité d'évacuer les matériaux liés aux travaux du tramway boulevard national par les installations ferroviaires**
  - o La Métropole Aix-Marseille Provence indique son souhait de mutualiser les infrastructures avec SNCF Réseau pour évacuer les matériaux.

### **Les demandes de précisions sur les modalités d'évacuation des déblais ont porté sur :**

- + **L'évacuation par voie ferrée des déblais**
  - o SNCF Réseau indique que 66 à 83% des déblais pourraient être évacués par voie ferrée. Le reste de l'évacuation pourra être assuré par camions.
  
- + **Les voies d'évacuation des déblais**
  - o SNCF Réseau indique que les voies à l'Est du faisceau de voie actuelle serviront principalement à l'évacuation des déblais.
  
- + **L'évacuation des déblais par les voies routières**
  - o SNCF Réseau indique que l'évacuation des déblais par les voies routières se fera principalement par l'autoroute A7 en direction du Nord mais que l'ensemble des déblais de la gare nouvelle devrait être principalement évacué par voie ferrée.
  
- + **La possibilité d'évacuer les matériaux issus des travaux dans la zone de La Delorme par la voie ferrée**
  - o SNCF Réseau indique que le site de Marseille Saint-Charles est le plus important en termes de déblais à évacuer et qu'il était important de réfléchir aux modalités d'évacuation dès maintenant.
  
- + **Le volume de trains pour évacuer les déblais par jour**
  - o SNCF Réseau indique qu'environ 3 à 5 trains par jour devraient servir à l'évacuation des déblais.

## Les demandes de précisions sur les modalités d'information du public pendant la phase de travaux ont porté sur :

- + **Les contacts avec les propriétaires se trouvant sur le tracé des tunnels**
  - o SNCF Réseau indique que des échanges seront organisés avec les propriétaires concernés avant la phase de travaux. Ces échanges pourront se poursuivre également pendant la phase travaux avec les propriétaires se trouvant dans des zones de vulnérabilité.
  
- + **La prise de contact entre SNCF Réseau et les propriétaires d'immeubles identifiés comme à risque**
  - o SNCF Réseau indique que les propriétaires peuvent prendre contact directement avec eux mais des études seront réalisées pour identifier les bâtiments situés dans la zone d'influence géologique et SNCF Réseau prendra contact avec les propriétaires de ces bâtiments.
  
- + **L'information du public et la concertation continue à l'issue de cette phase de concertation et de l'enquête publique**
  - o SNCF Réseau indique qu'une nouvelle phase de concertation sera organisée lors de la phase d'étude d'avant-projet. Une seconde phase de concertation sera organisée lors des études de niveau « projet », qui précéderont la phase travaux.

## Une demande a été formulée concernant la gestion des nuisances sonores :

- o SNCF Réseau précise que des bâches acoustiques seront installées pour diminuer les nuisances sonores des travaux pour les riverains.

## Les demandes de précisions concernant le bilan carbone et l'impact environnemental des travaux ont porté sur :

- + **La part que représente le creusement de la gare souterraine dans le bilan carbone et les mesures de réductions des émissions de CO2 liées aux travaux**
  - o SNCF Réseau indique que le bilan carbone de l'opération n'est pas connu à ce jour. Ces calculs nécessitent de stabiliser le programme et le coût des opérations. Il convient également de compléter les études socio-économiques.
  
- + **La part que représentent les opérations souterraines dans le bilan carbone**
  - o SNCF Réseau indique que les centrales bétons représentent le plus grand poste d'émission de CO2. Globalement, la phase de construction est une phase négative pour le bilan carbone mais le report de parts modales permettra au projet de revenir à un impact neutre dans la durée.
  
- + **Les matériaux utilisés pour la construction de la gare nouvelle**
  - o SNCF Réseau indique que les procédés de fabrication de béton sont les plus générateurs d'émissions de carbone. Si des solutions alternatives sont développées, elles seront étudiées par SNCF Réseau pour la réalisation de la gare nouvelle.

- + Un participant remercie SNCF Réseau pour la présentation qui a été faite et exprime un sentiment de satisfaction quant aux travaux qui vont être réalisés. Il précise que ces travaux et le projet de gare souterraine de Marseille Saint-Charles donnent envie de prendre le train.
- + Un participant exprime son soutien au projet de ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur qui permettra de conforter et de développer l'économie locale.
- + Un participant exprime l'inquiétude des habitants de Sainte-Marthe qui pourraient être impactés par le trafic des camions vers la carrière de Sainte-Marthe pour l'évacuation des déblais.
  - o SNCF Réseau rappelle sa volonté de privilégier l'évacuation des déblais par voie ferrée. Le choix des carrières qui pourraient recevoir des déblais évacués par voie routière n'est pas encore arrêté. SNCF Réseau définira un cahier des charges précis concernant les modalités d'exclusion des déblais par voies routières pour limiter un maximum l'impact sur les riverains.

**SNCF Réseau**  
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Mission LNPCA  
Les Docks – Atrium 10.5  
10 Place de la Joliette - BP 85404  
13567 MARSEILLE CEDEX 02

